



**AVEC FINANCEMENT, LES ASSURANCES PROCHES SONT DES ASSURANCES DES PERSONNES, LIMITÉES À LA DURÉE DU FINANCEMENT, QUI GARANTISSENT LE REMBOURSEMENT DE CELUI-CI EN CAS DE DÉCÈS OU DE PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE.\* ELLES PERMETTENT ÉGALEMENT DE PROTÉGER LE PERMIS DE CONDUIRE. ELLES PEUVENT ÊTRE COMPLÉTÉES PAR DES GARANTIES OPTIONNELLES.**

## Assurances Proches

**ADP duo**  
Disponible dans Téléfi

Et pour votre client, quel est le réflexe sécurité ?

### Éligibilité

#### Qui peut souscrire aux Assurances Proches ?

- Toutes personnes physiques âgées de 18 ans à 64 ans inclus et résidant en France au jour de leur demande d'adhésion (selon l'âge anniversaire atteint au jour de leur demande d'adhésion).
- La personne physique peut agir au titre du financement :
  - à titre personnel, en qualité d'emprunteur, de co-emprunteur, de locataire, de colocataire, de preneur ou de caution selon sa désignation dans le contrat de financement ;
  - en tant que représentant nommément désigné dans le contrat de financement d'une personne morale ayant l'une ou l'autre de ces qualités.

#### INCLUS : Assistance Conducteur Protection Permis

- Toute personne attestant qu'à la date d'adhésion, le permis de conduire est crédité d'au moins :
  - 8 points pour un permis confirmé ;
  - 6 points pour un permis probatoire (jeune conducteur)

Attention : si une personne ne remplit pas les critères requis pour la protection permis, elle bénéficie uniquement des garanties de l'Assurance Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

#### Pour quels types de financements ?

- Crédit,
- Location avec Option d'Achat,
- Location Longue Durée,
- Voiture neuve ou d'occasion,
- Véhicules de tourisme ou utilitaire léger.

#### Pour quelle quotité garantie ?

- Chaque adhérent est systématiquement garanti sur la base d'une quotité de 100 %, même en cas de co-adhésions au titre d'un même financement.

#### Avec quelles formalités ?

- Une déclaration de l'état de santé si financement < 100 000 €,
- Un questionnaire Santé si financement > 100 000 € ou si le demandeur n'a pu certifier la déclaration d'état de santé.

### Prise d'effet du contrat

#### L'adhésion

- Elle prend effet dès la date de déblocage des fonds (pour un crédit) ou de livraison du bien (pour une location).
- Si un questionnaire de santé est nécessaire, le contrat prend effet à compter de la date de notification écrite de l'acceptation par le courtier gestionnaire.
- Tant que les formalités médicales ne sont pas accomplies, la garantie "Décès accidentel" reste opérationnelle pendant 270 jours maximum. Si le dossier médical n'est pas complété au-delà de cette période, la demande d'adhésion sera classée sans suite.

### Le terme

L'adhésion cesse au terme du contrat de crédit ou de location, quelle qu'en soit la cause, et au plus tard au 80<sup>ème</sup> anniversaire du client pour la Garantie Décès, et au 60<sup>ème</sup> anniversaire pour la garantie PTIA.

- 65<sup>ème</sup> anniversaire au plus tard pour l'option ITAM (Interruption de Travail pour Accident ou Maladie).
- 57<sup>ème</sup> pour l'option PE (Perte d'Emploi).

## INCLUS : Assistance Conducteur Protection Permis

Elle prend effet à la date de demande de stage, si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- > le client a perdu au moins 1 point depuis la date de déblocage des fonds ou de livraison de bien,
- > son permis de conduire fait défaut d'au moins 4 points pour un conducteur confirmé ou d'au moins 2 points pour un jeune conducteur.

> Le retrait de points doit être dû à une INFRACTION routière et non à un DÉLIT.

> Le client n'a pas suivi de stage analogue depuis moins de 2 ans.

### Caractéristiques

#### Garantie Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie / Protection Permis

- Elle garantit le versement d'une indemnité égale au capital restant dû (en crédit), à l'indemnité de résiliation déduction faite du dépôt de garantie éventuel (en LOA) ou à l'indemnité de restitution anticipée (en LLD), limitée à 300 000 € (quel que soit le nombre de financements).
- L'assistance conducteur offre une protection du capital points du permis de conduire. En cas de perte de points, votre client bénéficie d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière permettant de retrouver jusqu'à 4 points sur le permis. Attention, sont exclues de ce stage les personnes ayant perdu des points suite à un délit routier.

#### Garantie optionnelle Interruption de Travail pour Accident ou Maladie (ITAM)

- Elle garantit la prise en charge des mensualités, après le 90<sup>ème</sup> jour continu d'arrêt de travail, pendant 720 jours maximum durant toute la durée du financement et 360 jours consécutifs maximum pour une même période d'interruption.
- Indemnisation jusqu'à 3 050 € par mensualité.

#### Garantie optionnelle Perte d'Emploi

- Elle prend en charge, à partir de 90 jours d'allocation, 100 % de la mensualité plafonnée à 3 050 € pendant 12 mois consécutifs maximum (quel que soit le nombre de financements).

### INCLUS : Prime de fidélité

**100%** des cotisations remboursés à terme si renouvellement financement avec ADP.

**25%** des cotisations remboursés en cas de fin anticipée du financement.

Sous condition de ne pas avoir eu de sinistre.

### Avantages client

**Assurances Proches apporte une solution pour protéger le client et ses proches.**

## INCLUS : Assistance Conducteur Protection Permis

- Votre client protège le capital points de son permis de conduire.
- Votre client peut rester mobile dans les moments indispensables.
- En cas de chômage, le client réduit le montant de ses mensualités / loyers et peut garder son véhicule afin de retrouver une nouvelle situation professionnelle.
- Votre client envisage l'avenir sereinement.
- En cas d'interruption de travail, la mensualité / loyer est totalement prise en charge. Il peut se consacrer pleinement à sa convalescence.
- Votre client se protège ainsi que ses proches.

\*En Crédit et en Location avec Option d'Achat (LOA)